



REGLEMENT INTERIEUR

PORTAGE DES REPAS – CCAS SEVREMONT/ EHPAD ND LORETTE

1- Présentation du service

Le service portage de repas à domicile s'intègre dans l'action de soutien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans de la commune et est géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Sèvremont.

La distribution s'effectue en liaison froide à Sèvremont.

L'usager du service de portage de repas peut commander des menus pour tous les jours du lundi au vendredi.

La distribution des repas se déroule de la façon suivante :

- Le lundi après-midi : livraison des repas du mardi et du mercredi
- Le mercredi après-midi : livraison des repas du jeudi et du vendredi
- Le vendredi après-midi : livraison du repas du lundi

Les jours de livraison sont susceptibles d'être modifiés en fonction des jours fériés.

Les régimes sans sel et diabétique sont admis, **sur présentation d'un certificat médical**.
(Aucune modification de menus ne sera prise en compte sans justificatif médical).

Nous ne pouvons pas vous proposer de repas mixés ou hachés.

2- Inscription

Pour s'inscrire : compléter le formulaire d'inscription disponible en Mairie et à l'EHPAD Notre Dame de Lorette, et le déposer à l'accueil de l'EHPAD/ 1 Place du Marquis de Surgères 85700 Sèvremont ou par mail accueil@ehpad-laflocelliere.fr, au moins 7 jours avant la date souhaitée de début des repas.

Aucune demande ne sera traitée par le service cuisine de l'EHPAD.

3- Repas

Les repas, conditionnés dans des barquettes jetables, sont transportés dans un véhicule frigorifique, du lieu de fabrication au réfrigérateur de l'utilisateur.

Afin d'éviter une rupture de la chaîne du froid, les barquettes sont directement entreposées dans le réfrigérateur par l'agent chargé de la livraison.

Cet agent est autorisé à détruire toute barquette ouverte ou non consommée et périmée.

Le repas est composé de :

- une entrée
- un plat
- pain
- dessert

Pour le soir : un potage

Réchauffage du repas :

- **Ne pas mettre la barquette au four**
- Disposer la barquette au micro-onde après avoir percé l'opercule ou verser votre repas dans votre assiette puis réchauffage micro-onde ou verser les ingrédients dans une casserole si absence de micro-onde

4- Allergènes

L'EHPAD Notre Dame de Lorette accorde une attention particulière à la sécurité alimentaire des résidents et des bénéficiaires des repas livrés à l'extérieur. Ainsi, conformément au règlement européen n° 1169/2011, relatif à « l'information du consommateur sur les denrées alimentaires », nous vous informons de la potentielle présence d'allergènes dans les repas qui vous sont livrés.

En cas d'allergie(s) connue(s), nous vous demandons de le signaler lors de votre inscription et de joindre le certificat médical attestant de cette allergie.

5- Prix

Le tarif de la prestation est fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CCAS. En cas d'évolution, le prix vous sera communiqué dans un délai de 2 semaines avant la date de changement.

Pour 2026, le tarif est le suivant : 10.80€

6- Paiement

Pour toute question sur la facturation, veuillez contacter le CCAS de Sèvremont au 02 51 57 22 19.

Le paiement pourra s'effectuer de deux façons :

- Par prélèvement automatique sur le compte bancaire (après autorisation de prélèvement signée par le bénéficiaire ou son représentant et RIB reçu par la CCAS).
- Par règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public après réception de l'avis des sommes à payer

7- Dispositions particulières

Les personnes ne désirant plus bénéficier du service de portage de repas à domicile devront prévenir le secrétariat de l'EHPAD 7 jours à l'avance par mail accueil@ehpad-laflocelliere.fr ou par téléphone au 02 51 57 22 35.

En cas d'hospitalisation, ce délai est de 4 jours.

Aucune demande ou annulation de portage ne sera traitée par le service cuisine de l'EHPAD.

Tout repas commandé sera facturé. Ainsi, si vous êtes absent lors de la livraison de votre repas, il sera facturé. Ce dernier ne peut pas être laissé à l'extérieur de la maison afin de respecter la chaîne du froid.

La fabrication des repas est confiée à l'EHPAD Notre Dame de Lorette.

Le CCAS peut mettre fin au service s'il juge le comportement du bénéficiaire irrespectueux de l'agent de portage.

Fait à Sèvremont, le

LU ET APPROUVÉ

Le

NOM, PRENOM,

Et signature du BENEFCIAIRE

La Directrice de l'EHPAD

C. GERMAIN